



GARANTIR L'HYGIÈNE DE VOTRE LINGE ET PLUS ENCORE !

Nos
ÉQUIPES
SONT
MOBILISÉES
AU
QUOTIDIEN

En mettant en place la certification RABC, Anett assure une parfaite maîtrise de la biocontamination au cours du process de traitement des textiles. Ainsi nous garantissons, au quotidien, un parfait respect des règles d'hygiène microbiologique de la zone de réception jusqu'à l'expédition du linge.



Avec cette certification RABC (norme EN NF 14065) nous pouvons répondre aux exigences de nos clients dans les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire :

- *Préserver la santé des consommateurs, de vos patients et de vos collaborateurs*
- *Ecarter toute contamination de vos produits par les articles textiles.*

Depuis le 7 janvier, un nouveau coronavirus, nommé COVID- 19, a été identifié et de nombreux cas sont apparus dans différents pays. La transmission interhumaine a été démontrée.

Le coronavirus 2019-Covid19 est un virus enveloppé à ARN simple brin et est différent des bactéries. Le virus ne se développe pas de la même manière que les bactéries du fait qu'il ne peut se multiplier seul car il a besoin d'un hôte. **Par conséquent le COVID-19 ne pourra pas se développer sur une surface (textile ou équipement de lavage entre autres).**

Notre procédé de traitement du linge, en partenariat avec nos lessiviers, nous permet d'agir efficacement sur les virus :

PROCÉDÉ INDUSTRIEL EFFICACITÉ CONTRE LE CORONAVIRUS

1 Lavage du linge

Chaque article est lavé dans des programmes de lavage en fonction du type d'article (linge plat, éponge, vêtements) et de l'activité du client.

Concernant les articles de nos clients santé et agroalimentaire, des produits lessiviels, notamment des désinfectants, sont incorporés au fur et à mesure du cycle de lavage à des températures comprises entre 65 et 75°C.

En cas de contamination avérée, une procédure est en place pour isoler le linge contaminé avec un programme de traitement de décontamination adapté.

Les produits désinfectants utilisés ont une efficacité prouvée, selon le test de la norme européenne EN 14476, et peuvent donc être utilisés contre le COVID- 19 lorsqu'ils sont utilisés pour le lavage de textiles dans des machines à laver professionnelles.



PROCÉDÉ INDUSTRIEL EFFICACITÉ CONTRE LE CORONAVIRUS

2 Séchage/repassage du linge

Une fois l'étape de lavage terminée, les textiles sont séchés/repassés. Selon le type d'article cette phase se déroule comme suit :

Linge plat (hors éponges) :

Les articles linge plat (draps, housses de couette, taies...) sont passés dans des calandres pour y être repassés et séchés à une température de 180°C.

Eponges (serviettes, tapis de bain...):

Les éponges sont séchées dans des séchoirs à des températures atteignant au minimum 90°C au cœur du linge.

Vêtements de travail:

Les vêtements de travail sont séchés et défroissés dans un tunnel de finition à une température comprise entre 140°C et 160°C sur le textile.

3 Transport du linge

Les remorques des camions transportant le linge traité sont équipées d'un équipement de purification d'air, appelé Biozone, qui détruit avant tout les virus et les bactéries dans l'air et sur les surfaces avec un taux de réduction de 99.9998% en moins de 0.44 secondes (résultats laboratoire CNRS) pour les souches de la grippe humaine et le virus H5N1 (tous deux présentant des mécanismes identiques au coronavirus).

